



# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : ACCORD-CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRE POUR LE MARCHÉ DE TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE GROS ENTRETIEN ET DE PETITS AMÉNAGEMENTS DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX - LOT N°2 : ÉLECTRICITÉ, COURANTS FORTS ET COURANTS FAIBLES, PASSE AVEC LES SOCIÉTÉS SATELEC SAS, ALTELEC ET SAS TERIDEAL SEGEX ENERGIES**

**DÉCISION N° DM-24-306  
EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2024**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-22-178 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire ;

**VU** l'avis d'appel public à la concurrence envoyé sur le JOUE et au BOAMP, le 07 juin 2024 relatif à l'accord-cadre multi-attributaire pour le marché de travaux d'entretien, de gros entretien et de petits aménagements dans les bâtiments communaux ;

**VU** le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 12 septembre 2024 ;

**CONSIDÉRANT** les offres des sociétés SATELEC SAS, ALTELEC et SAS TERIDEAL SEGEX ENERGIES, jugées économiquement les plus avantageuses au regard de l'ensemble des critères de jugement, pour le lot n°2 : Électricité, courants forts et courants faibles ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** l'accord-cadre multi-attributaire pour le marché de travaux d'entretien, de gros entretien et de petits aménagements dans les bâtiments communaux - Lot n°2 : Électricité, courants forts et courants faibles, avec les sociétés suivantes :

- SATELEC SAS, sise 3, rue Henri Poincaré – 92160 ANTONY, représentée par Monsieur Jean-Noël GUILBERT ;
- ALTELEC, sise 2, rue des Piverts – ZAC de l'Aunaie – 91610 BALLANCOURT, représentée par Monsieur Stéphane TRAISNEL ;
- SAS TERIDEAL SEGEX ENERGIES, sise 3, place Gustave Eiffel – Immeuble Florence - 94528 RUNGIS Cedex, représentée par Monsieur Jean-Pierre GUGLIELMI.

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un montant maximum annuel de 400 000,00 € HT.

Le marché est passé pour une période d'un an, et est reconductible tacitement trois fois, pour une période d'un an, soit pour une durée maximale de quatre ans.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, des  
grands travaux, de l'habitat et des travaux de  
construction, d'entretien et de maintenance des  
équipements publics,

***Signé***

**Pierre LEBEAU**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20240930-Imc1H12418H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 01/10/2024  
Date de Publication : 01/10/2024